Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260908-2026_03_CCAS-DE

COMMUNE DE CAULNES
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Délibération 2026-03

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Caulnes, convoqués en séance ordinaire, se sont réunis sous la présidence de Madame REHEL Catherine, Adjointe au Maire de Caulnes chargé des affaires sociales.

Etaient présents : Catherine REHEL– Ginette SALEMBIER – Laurence BRIAND – Tiphaine MEHEUST – DESRONDIERS Marie-Noelle – THOMAS Anna – PICQUET Gaetane – ADAM Louise – DESRIAC Olivier – JAN Emeline

Absents excusés : BUREL Sylvie – PACE Patricia

PARTICIPATION DES PERSONNES REPAS CCAS LE 18 OCTOBRE 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi de finance pour 2026,
Vu le code Générales des collectivités territoriales,
Vu le budget de l'exercice,
Vu l'organisation annuelle d'un repas pour les anciens de Caulnes,
Vu la nécessité de fixer la participation des personnes,
Vu le prix du repas proposé à savoir 32.50 euros.

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UN : DE FIXER comme suit le montant de la participation des personnes au repas organisé le 18 octobre 2026 par le Centre Communal d'Action Sociale :

75 ans et plus :	12,50 euros
- 75 ans :	32,50 euros

ARTICLE DEUX : D'ACCORDER le tarif réduit pour les personnes qui auront 75 ans dans l'année civile.

A Caulnes le 9 septembre 2026
Madame REHEL Catherine,
Adjointe déléguée aux affaires sociales